

Plan de Reprise d'Activité du CRNA Nord

Un CHSCT exceptionnel des organismes CRNA Nord et DO/EC s'est réuni ce jeudi 07/05/2020. L'unique point à l'ordre du jour était la présentation des Plans de Reprise d'Activité de ces organismes.

Phasage de la reprise :

La reprise se fera en 2 phases :

- **Phase 1** : du 11 mai au 2 juin 2020.
- **Phase 2** : du 2 juin à fin août 2020.

Les activités seront définies pour chacune des phases, et elles pourront être adaptées en fonction du contexte sanitaire et des orientations gouvernementales.

Lors de la première phase, **le télétravail reste la règle.**

Le projet de PRA stipule : « *L'armement pendant les deux phases nécessite la présence d'au moins **un encadrant par subdivision, du chargé d'affaire installation et d'un agent dans chacune des sections opérationnelles.** Les autres agents sont placés en télétravail et disponibles pour intervenir sur site si besoin.* »

Le port du masque :

Tous les agents du CRNA Nord recevront une dotation de 10 masques en tissus de catégorie 1 pour assurer leur protection au quotidien (lavables 50 fois).

La commande de masques passée par le CRNA Nord est en « cours de livraison » depuis 15 jours et devrait arriver la semaine prochaine...

En attendant, des masques chirurgicaux seront distribués aux agents sur site à partir du lundi 11 mai.

Le projet de PRA stipule : « *Le port du masque est **obligatoire** dans les espaces communs (couloirs, espace détente, et tout espace ne permettant pas de respecter la distanciation physique recommandée), en salle de contrôle, **en supervision**, aux simulateurs ou lors d'activités particulières ne permettant pas de respecter les mesures de distanciation sociale.*

Dans toutes les autres situations le port du masque est fortement recommandé au CRNA-N.»

Mesures permettant de limiter la propagation :

En plus des mesures déjà en place pour limiter la propagation du virus (port du masque, gel hydro alcoolique, arrêt des climats sans apport d'air extérieur, nettoyage des locaux avec des produits virucides,...), **nous avons réitéré notre demande de bénéficier d'une 4^{ème} chambre à l'étage pour les superviseurs en MO afin de laisser reposer les pièces au moins 36h.** Nous attendons une réponse rapide à ce sujet.

Restauration :

Le prestataire va rouvrir et proposer des **paniers repas à emporter** (à manger dans les locaux, les modalités exactes restent à définir). La subvention DGAC devrait être prise en compte pour l'achat de ces paniers repas.

Le besoin côté CRNA Nord a été estimé à environ 80 paniers repas par jour.

Pour les superviseurs en MO, les plateaux repas sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Fonctionnement de la MO :

Dans le projet de PRA, il était écrit : *"Les remplacements pour convenance personnelle ne sont pas autorisés."*

Pour nous, soit l'urgence sanitaire nécessite le refus de tous les remplacements (raison de service inclus), soit les remplacements peuvent être autorisés.

Si nous comprenons que les remplacements ne sont pas encouragés dans la période actuelle, notamment en cas de seconde vague, nous demandons de la cohérence.

Nous avons donc obtenu en séance que la phrase soit modifiée dans le PRA final afin que **les remplacements restent autorisés et soumis à la validation du chef de subdivision.**

MCAE pendant la période de confinement :

Hors CHSCT, nous avons obtenu après discussion avec le chef du Service Technique que **toutes les MCAE générées par les vacations MO qui ont été effectuées entre le 17 mars 7h et le 11 mai 7h ne soient pas dûes par les agents.**

Cette demande se justifie par l'impossibilité pour les agents de réaliser ces MCAE durant la période. La mise en œuvre pratique de cette décision sera précisée dans les prochains jours.

Bien que nous ayons eu un accès très tardif à ce projet de Plan de Reprise d'Activité du CRNA Nord, nous avons tout mis en œuvre pour apporter nos remarques et participer de manière constructive aux échanges avec la direction du service.

Cette dernière a pris en compte certaines de nos observations mais d'autres points restent encore à finaliser.

Cette reprise d'activité qui se fera de manière très progressive doit aussi permettre d'apporter des réponses rapides aux agents sur les arbitrages et priorisations des projets techniques qui seront probablement inévitables compte tenu de la situation économique de la DGAC.